

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le 8 avril, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Nicolas ANDRÉ, Maire.

Présents : Mmes Brigitte DESSENNE, Aurore L'HOMME, Evelyne MIGNON et MM. Nicolas ANDRÉ, Pascal CHARPEAU, Philippe FAUQUET, Franck GUILLEMET, Maximilien VALENTIN.

Pouvoirs :

Mme Isabelle DURAND a donné procuration à Mme Evelyne MIGNON

Mme Valérie FLICHY a donné procuration à Mr Philippe FAUQUET

Absente : Mme Claude VAILLE

Secrétaire de séance : Mme L'HOMME

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 8 mars 2021 n'apporte aucune observation. Il est approuvé à l'unanimité des Présents.

Monsieur le Maire rappelle l'Ordre du Jour :

- Approbation du compte de gestion
- Adoption compte administratif
- Admission en non-valeur des titres de recette
- Poursuites des restes à recouvrer de la commune
- Affectation du résultat
- Vote des subventions aux associations communales
- Vote des deux taxes
- Vote du budget primitif 2021
- Adoption référentiel M 57
- Convention de mise à disposition de bâtiments communaux aux associations
- Enquête publique base de Garancières
- Signature d'un avenant à la convention cadre « Marchés Publics et Affaires Juridiques » avec la CAESE
- Motion St Hilaire

Approbation du compte de gestion

Le compte de gestion se décline comme suit :

► Section d'investissement 2020 :

- Recettes de l'exercice	:	357 118.98 €
- Dépenses de l'exercice	:	107 142.42 €
- Résultat d'exécution de l'exercice	:	249 976.56 €

► Section de fonctionnement 2020 :

- Recettes de l'exercice	:	255 204.65 €
- Dépenses de l'exercice	:	275 715.32 €
- Résultat d'exécution de l'exercice	:	- 20 510.67 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion à l'unanimité des présents.

Adoption compte administratif

Le compte de gestion vient d'être validé, le Maire donne la parole à Mme MIGNON et quitte la séance le temps du débat et du vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte administratif à l'unanimité des présents.

Le Maire reprend la présidence du Conseil Municipal et invite les membres présents à signer les délibérations.

Admission en non-valeur des titres de recette

Le comptable public n'a pu procéder au recouvrement des pièces en date de 2012 et 2018, pour un montant de : 134,23 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents l'autorisation de passer cette somme en non-valeur.

Poursuites des restes à recouvrer de la commune

Le Maire informe que l'état des restes à recouvrer, en date du 24 février 2021, s'élève à 16 908,11€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents l'autorisation de poursuivre les restes à recouvrer.

Affectation du résultat

Après avoir examiné le résultat du compte administratif en parfaite concordance avec le compte de gestion du comptable public, celui-ci fait apparaître :

- Un déficit d'exécution de fonctionnement de : 20 510,67 €
- Un excédent d'exécution d'investissement de : 249 976,56 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents :

- De reporter en recette de fonctionnement au Budget Primitif 2021 article 002 : 641 546,07€
- De reporter en dépense d'investissement au Budget Primitif 2021 article 001 : 9 942,46 €
- De reporter au Budget Primitif 2021 article 1068 : 9 942,46 €

Vote des subventions aux associations communales

Associations	Subventions
Club 3ème Age	100€
Pompiers de Chalouette	300€
Sport form'et santé	300€
Clic	284€
Coup de pouce	400€
Authon patrimoine	400€
Fondation du patrimoine	100€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents d'accorder les subventions comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

Vote des deux taxes

Cette année la taxe foncière sur le bâti est de 27,57% sur une base d'imposition de 325 800 contre 312 775 en 2020 (à la suite de la suppression de la taxe d'habitation, la commune dont le taux était de 11,20 % en 2020, va percevoir en sus la taxe départementale de 16,37%)

La taxe foncière sur le non bâti est de 34,12 % sur une base d'imposition de 83 000 contre 82871 en 2020.

Le Conseil Municipal propose une augmentation de 1 point et procède au vote :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 28,57 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 35,12 %

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 2

Vote du budget primitif 2021

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2021 arrêté lors de la réunion de la commission des finances 18/03/2021, comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 899 893,07 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 768 542,46 €

Soit un budget total 2021 recettes-dépenses équilibrés et arrêtés à la somme de 1 668 435,53 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents le Budget Primitif 2021.

Adoption référentiel M 57

Le comptable public informe que le passage au référentiel M57, régime de droit commun sera mis en application à compter du 1^{er} janvier 2024. Le Maire propose que la commune adopte ce référentiel au 1^{er} janvier 2022.

Le référentiel permet l'instruction budgétaire et comptable de la commune et facilite la lecture des bilans financiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des présents le référentiel M 57 qui sera mis en application au 1^{er} janvier 2022.

Convention de mise à disposition de bâtiments communaux aux associations

Monsieur le Maire propose de mettre à disposition de 2 associations, 2 bâtiments communaux :

- « La Prison » : Authon Sports et Loisirs
- « Le local des Eaux » : Authon Patrimoine

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité des présents la signatures des conventions de mise à disposition de bâtiments communaux aux associations.

Enquête publique base de Garancières

Le Maire fait lecture de la note relative à l'enquête publique de l'extension de la plateforme logistique de la base de Garancières 2.

Projet d'agrandissement de la plateforme logistique Garancières 2 d'une surface de 25 378 m².

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal émet un **AVIS DÉFAVORABLE** au projet d'extension de la plateforme logistique de la base de Garancières 2.

Signature d'un avenant à la convention cadre « marchés publics et affaires juridiques » avec la CAESE

Le Maire indique que la commune peut bénéficier d'un tarif préférentiel pour les publications de marchés publics sur les sites officiels.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des présents la signature de l'avenant n°1 de la convention d'adhésion au service commun « Marchés publics et Affaires juridiques ».

Motion Saint-Hilaire

Monsieur le Maire fait lecture de la motion écrite par Madame DURAND pour la commune d'Authon la Plaine contre le projet de création d'une installation de stockage de déchets inertes (ISDI) sur la commune de Saint-Hilaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des présents de :

- s'opposer au projet de création d'une installation de stockage de déchets inertes (ISDI) sur la commune de Saint-Hilaire porté par la société Bouygues Travaux Publics,
- demander à l'État de refuser toute demande d'autorisation par quelque porteur de projet que ce soit visant à déposer sur le site des lieux-dits Ardenne - La Saboterie des déchets de quelque nature que ce soit,
- d'autoriser le Maire à mobiliser tous les moyens à sa disposition pour préserver et protéger le site et empêcher une telle installation

Divers

Mr VALENTIN fait une information sur le Service National Universel.

LANCEMENT DE LA CAMPAGNE 2021 DE RECRUTEMENT DES VOLONTAIRES, la date limite d'inscription est le 20 avril prochain, documents consultables en mairie.

Il informe qu'il a participé au conseil SIEGE (Syndicat de l'Énergie) lors duquel ils ont validé le budget 2020 et approuvé à l'unanimité le Budget Primitif 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h53.

INFORMATIONS MUNICIPALES

- Le fournisseur « ORANGE » pour la fibre tiendra une permanence le :
VENDREDI 7 MAI 2021 de 10h à 18h, sur la place de l'Église.
- La cérémonie du 8 Mai se fera sans public avec un dépôt de gerbe au Monument aux Morts.
- POUR RAPPEL, les travaux pour la couche de roulement « Grande Rue » **se feront les nuits du 10 et 11 mai.**